

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

**OBJET
de la délibération:**

**Modification du
tableau des effectifs**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
20

Suffrages exprimés :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
8 octobre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **15 octobre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(14 octobre 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et n'a pas donné pouvoir, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian Duvernay

EXPOSE

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec un recrutement à venir et faire bénéficier des agents d'un avancement de grade, la ville doit actualiser ce tableau.

I- Recrutement à venir

Création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet

Suite au départ, par voie de mutation, d'un agent de la police municipale titulaire du grade de brigadier-chef principal, un recrutement est en cours. Aussi, dans le cas où le fonctionnaire recruté serait titulaire du grade de gardien-brigadier il conviendrait de créer ce poste. Une suppression de poste interviendra après le recrutement pour mettre à jour le tableau des effectifs.

II - Avancement de grade

Afin de permettre aux agents qui remplissent les conditions statutaires et au regard des lignes directrices de gestion arrêtés par l'autorité territoriale, il convient de procéder aux suppressions et créations de poste suivantes :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Suppression de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet et création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet et création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'agent social à raison de 32.5/35^{ème} et création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à raison de 32.5/35^{ème} ;
- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet et création d'un poste d'attaché principal à temps complet ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

DELIBERATION

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

VU la délibération du 17 juin 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

VU le tableau des effectifs au 15 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 2 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 2 octobre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ et du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Christine ROBIN